

Le retour pascal de la cloche d'Agel depuis Trémentines

Patrimoine. Ce 3 avril, la cloche de l'église est réinstallée sur le campanile.

Les deux cloches de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul d'Agel ont longtemps rythmé le temps et la vie chrétienne du village. Tous les quarts d'heure pour la petite, toutes les heures pour la plus grande, de 79 cm de diamètre pour environ 300 kg d'airain (78 % d'étain, 22 % de cuivre). Certes, aujourd'hui, elles ne chantent plus que lors des mariages, funérailles ou autres événements particuliers.

Puis un jour, la grande cloche a cessé de sonner. C'était le 19 septembre 2016. La commune, parent adoptif de l'instrument depuis que l'État et l'Église ont divorcé, s'est penchée sur le problème : fracture des anses ! Il faut dire que l'enfant a vu le jour en 1791, fondé par Valeton et Lambert. Le texte qui la décore, aux côtés d'une croix, d'un crucifix, d'un lézard et de saint Pierre et saint Michel en relief, le rappelle, en latin : « *Consacrée en l'honneur de Dieu et de saint Pierre. De la*



■ Les anses cassées ont retrouvé la vigueur d'autrefois.

foudre et de la tempête délirez-nous Seigneur, Messieurs Boulet, Saugère et Marty consuls. Monsieur Cabanon curé. Faite par Valeton et Lambert », de grands fondeurs du XVIII^e siècle.

Il y a deux ans, le conseil des sages d'Agel se réunit pour

trouver l'entreprise qui sera capable de redonner vie à la cloche. La société Bodet, spécialisée dans l'art campanaire depuis 1868, installée à Trémentines, dans le Maine-et-Loire, est retenue. Son équipe se déplace sur Agel pour expertiser la belle sonnaile endommagée, après l'avoir

sécurisée le 29 décembre 2016 en la déposant sur la terrasse du clocher. Elle ne tenait plus que par une anse. Le 6 juin 2017, l'entreprise revient avec une grue pour emporter la belle dans les ateliers de Trémentines. Là, elle sera prise en main par l'équipe Bodet : dégagement du métal écroui (durci, déformé, NDLR), passage au four, réalisation de baguettes de soudure à partir d'un lingot d'airain, calorifugeage, opération de soudure, deuxième passage au four, meulage, brossage...

La cloche est revenue au village la semaine dernière, en pleine période pascalle. Sûrement un clin d'œil de saint Pierre et saint Paul... Elle attend à nouveau sur la terrasse du clocher l'arrivée de l'équipe Bodet, ce mardi 3 avril. La grue sera de nouveau installée sur le parvis de l'église pour remonter la cloche restaurée. Une installation spectaculaire à ne pas manquer.

ANTONIA JIMENEZ
ajimenez@midilibre.com

RETOUR EN IMAGES



▲ Au four

Après tout un travail pour chanfréner (creuser) l'airain afin de combler le manque de matière, la cloche est mise au four pour une durée adaptée à sa masse.



▲ Calorifugeage

Au sortir du four, le soudeur installe une couverture de calorifugeage enveloppant entièrement la cloche pour maintenir la température de soudabilité.



▲ Brossage

Une fois que la cloche est repassée au four, qu'elle a été ensuite refroidie et meulée, elle va subir un brossage doux sur toute sa surface pour préserver ses inscriptions, donner une patine et rendre la cloche moins altérable à la pollution.



▲ Mise en sécurité

Face au danger d'une cloche ne tenant plus que par une anse, l'entreprise Bodet, mandatée par la mairie, a procédé à une mise en sécurité en déposant la cloche sur la terrasse du clocher.



▲ Descente de la cloche

Le 29 décembre 2016, l'entreprise Bodet vient une première fois à Agel pour descendre la cloche et la poser sur la terrasse du clocher. Un travail spectaculaire réalisé à l'aide d'une grue.

15 674 € pour réparer les dégâts

Travaux. Les réparations de l'église incombent à la commune.

Le coût de la réparation de la cloche de l'église d'Agel s'élève à 15 674 € TTC (12 714 € pour la cloche, 2 960 € pour le campanile). 40 % de la somme a été prise en charge par l'État, 30 % par le Département, le reste incombant à la commune.

Il faut savoir que la plupart des édifices religieux de France, y compris ceux qui sont affectés au culte, n'appartiennent pas aux paroisses, aux diocèses ou autres associations culturelles. Ils sont propriété de l'État et des collectivités territoriales depuis la loi du 2 janvier 1907 qui fait suite à celle de 1905 de séparation des Églises et de l'État. Cette loi indique donc que les édifices bâtis avant 1905, qui n'ont pas été acquis par une association culturelle, sont propriété de l'État qui les met cependant à la disposition du culte. Seuls les



■ La Ville a pris en charge 30 % du montant total.

édifices culturels construits après 1905 sont la propriété pleine et entière de ceux qui les ont bâtis, à savoir les diocèses et associations culturelles. C'est donc l'État et les collectivités territoriales qui doivent entretenir les églises et chapelles. En France, 40 300 édifices culturels sont propriété de l'État, contre moins de 2 000 appartenant aux diocèses (chiffres 2016).



OUVERT AUJOURD'HUI LUNDI DE PÂQUES 8 h 30 à 20 h 30

OUVERT LE DIMANCHE DE 8H30 À 13H

HYPERMARCHÉ

Carrefour

et sa galerie marchande



SÉRIGNAN

Ouvert du lundi au samedi de 8h30 à 20h30
et le dimanche de 8h30 à 13h